

Politique environnementale

Bell Canada croit que la protection de l'environnement et la performance énergétique efficace font partie intégrante du succès de notre entreprise et s'engage à réduire au minimum, par l'innovation et selon un processus d'amélioration continue, l'impact que certains de ses produits et services et certaines de ses activités ont sur l'environnement.

En appui à son engagement, Bell s'efforcera de :

- Faire respecter ou dépasser les exigences de toutes les lois applicables;
- Prévenir, contrôler et réduire les émissions dans l'environnement;
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre, atténuer les risques liés au changement climatique et s'y adapter, et rendre compte de nos résultats de manière transparente;
- Adopter une série d'objectifs, de principes et de procédures pour l'entreprise qui s'appliquent à tous les employés dans l'exercice de leurs fonctions respectives et de suivre les progrès accomplis dans la réalisation de nos objectifs ;
- Corriger rapidement les problèmes qui n'auraient pu être prévenus;
- Promouvoir et appuyer les initiatives rentables en matière d'utilisation des ressources et de réduction des déchets;
- Traiter avec des fournisseurs qui s'emploient à réduire au minimum l'impact de leurs activités sur l'environnement et la consommation d'énergie;
- Assurer la disponibilité des ressources qui sont nécessaires pour maintenir et améliorer les systèmes de gestion de l'environnement et de l'énergie;
- Mettre au point et commercialiser des services de télécommunications visant à fournir aux particuliers et aux entreprises des solutions novatrices qui prennent en compte leurs défis environnementaux et liés à l'énergie;
- Collaborer avec les gouvernements, les entreprises, le public et les groupes d'intérêts concernés pour promouvoir la protection environnementale et la performance énergétique efficace;
- Communiquer régulièrement ses initiatives et sa performance en matière d'environnement et d'énergie aux parties intéressées; et
- S'assurer que ses employés adhèrent à la présente politique et comprennent leurs responsabilités en ce qui concerne sa mise en œuvre.

Il incombe à tous les employés de respecter la présente politique.

Une fois découvert, il faut signaler sans délai tout incident environnemental et toute infraction au groupe Responsabilité d'entreprise et environnement.